République Française
Département Ille et Vilaine
Saint-Jean-Sur-Vilaine

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502834-20260629-2026_06_65-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie : Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JEULAND Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. JEULAND Philippe, Maire, M. BOURGES Benoît, M. MESTRARD Emmanuel, Mme BRÉHAULT Estelle, Mme GAUDICHE Anne-Laure, Mme PANAGET Anne-Claude, Mme RAULT Catherine, Mme GASTINEL Pauline, M. RUEE Maxime

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LE FAOU Frédéric à M. MESTRARD Emmanuel, Mme VIAL Christiane à Mme RAULT Catherine, M. DELAUNAY Francis à M. JEULAND Philippe

Excusé(s) : M. DAVENEL Dominique, M. LEBRETON David, M. LETORT Anthony

A été nommé(e) secrétaire : M. MESTRARD Emmanuel

2026-06-65 – Réalisation d'une allée piétonne - Avenant n°2

Dans le cadre de la réalisation de l'allée piétonne située en bordure de la RD 857, l'entreprise SRAM TP qui est chargée des travaux a transmis un devis complémentaire induisant une plus-value d'un montant de 1 066,00 € HT.

Cette modification va avoir une incidence sur le montant du marché initial et doit être formalisée par la voie d'un avenant.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 066.00 €
- Montant TTC : 1 279.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.29 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 81 793.00 €
- Montant TTC : 98 151.60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le présent devis et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/06/2026

Le Maire
Philippe JEULAND

MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-VILAINE (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance
MESTRARD Emmanuel